

VENTES A LENOAN. W. R. Metzler. INSTALLATION DE LAITERIE DE JACQUES BOUNIN, de la rue LAW.

Excellent Emplacement d'affaires et Cottage, Nos 1900 et 1902 rue Dumaine, à l'encoignure Roman, A LENOAN.

Eiseman & Lazarus. SUCCESION DE FRANK E. WINDLING. Nos 1900 et 1902 rue Dumaine, à l'encoignure Roman, A LENOAN.

Bois et un terrain d'égale étendue, Nos 225-7-9 rue Baronne, MICHREDI, LE 31 NOVEMBRE, A MIDI.

VENTE PAR ENCHERE A LAZARUS, 712 RUE COMMUNE. L'Etat de la Louisiane, par le Procureur Général, vendra par voie de vente publique, à la Cour Supérieure de la Nouvelle-Orléans, le mardi 23 octobre 1906, à midi, les biens suivants:

Strouback & Stern. RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES DANS LE 6ème DISTRICT. Nos 1417 et 1419 rue Vasson, entre les rues Pitt et Prichard.

PAR STRONBACK & STERN. JUDICI, le 22 novembre 1906, à midi, à la Cour des Propriétés Foncières, Nos 311 rue Baronne, à l'encoignure de la rue Dumaine.

Macon & Kernaghan. Éléante Résidence, Vastes et superbes terrains, ADMIRABLEMENT SITUÉS, No 1240 rue Sixième.

SUCCESSION DE HENRY M. NEILL. 20347-Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hôtel Agnew. Tout un hôtel sur la Plage. Atlantic City. 600 chambres belles - Chambre avec bain.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Propriété de valeur améliorée de la Troisième District.

WILL J. MORGAN vs Mrs. Eliza D. Alexander. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS - No 80 413 - En vertu d'un writ de saisie et vente d'immeuble par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le premier district de la paroisse d'Orléans, dans le lot No 23 de la subdivision de la paroisse d'Orléans, dans le lot No 23 de la subdivision de la paroisse d'Orléans.

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, CITY OF NEW ORLEANS. BE IT KNOWN that on this Thirtieth day of the month of February in the year of our Lord one thousand nine hundred and six.

CHARTER. The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby set forth.

ARTICLE I. The name and title of the corporation hereby formed shall be THE CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ARTICLE II. The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citizens or other legal persons shall be served on the President of the Corporation.

ARTICLE III. The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby set forth.

ARTICLE IV. The capital stock of this corporation shall be divided into ten thousand shares (\$10,000.00) divided into one hundred shares (\$100.00) each.

ARTICLE V. All the corporate powers and authority a corporation may exercise shall be vested in the directors, who shall constitute a Board of Directors.

ARTICLE VI. All elections shall be by ballot, and held at the office of the Secretary on the second Monday of the month of January of each year.

ARTICLE VII. No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or debts of this corporation in any further manner than the amount of his share.

ARTICLE VIII. At the termination of this charter by limitation of time or otherwise, the business of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders.

Witness my hand and seal of the Corporation this 21st day of October 1906. D. W. WILCOX, Secretary.

CHARTRE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATES-UNIS D'AMERIQUE. (Etat de la Louisiane) Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL VIT CONTU que nous pourrions, le vingt-troisième jour de novembre, en l'année mil neuf cent six, pardevant moi, Aigle S. Brian, Notaire Public de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

Le nom et titre de cette corporation sera le CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et son domicile sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les objets et buts de cette corporation sont de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne.

Le fonds capital de cette corporation sera divisé en dix mille (\$10,000.00) actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Le nom et titre de cette corporation sera le CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et son domicile sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les objets et buts de cette corporation sont de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne.

Le fonds capital de cette corporation sera divisé en dix mille (\$10,000.00) actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Le nom et titre de cette corporation sera le CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et son domicile sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les objets et buts de cette corporation sont de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne.

Le fonds capital de cette corporation sera divisé en dix mille (\$10,000.00) actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Le nom et titre de cette corporation sera le CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et son domicile sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les objets et buts de cette corporation sont de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne.

Le fonds capital de cette corporation sera divisé en dix mille (\$10,000.00) actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Le nom et titre de cette corporation sera le CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et son domicile sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

CHARTRE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATES-UNIS D'AMERIQUE. (Etat de la Louisiane) Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL VIT CONTU que nous pourrions, le vingt-troisième jour de novembre, en l'année mil neuf cent six, pardevant moi, Aigle S. Brian, Notaire Public de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

Le nom et titre de cette corporation sera le CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et son domicile sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les objets et buts de cette corporation sont de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne.

Le fonds capital de cette corporation sera divisé en dix mille (\$10,000.00) actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Le nom et titre de cette corporation sera le CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et son domicile sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les objets et buts de cette corporation sont de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne.

Le fonds capital de cette corporation sera divisé en dix mille (\$10,000.00) actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Le nom et titre de cette corporation sera le CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et son domicile sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les objets et buts de cette corporation sont de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne.

Le fonds capital de cette corporation sera divisé en dix mille (\$10,000.00) actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Le nom et titre de cette corporation sera le CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et son domicile sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les objets et buts de cette corporation sont de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne et de constituer une banque d'épargne.

Le fonds capital de cette corporation sera divisé en dix mille (\$10,000.00) actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Le nom et titre de cette corporation sera le CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et son domicile sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

C. LAZARD & CO., L'Id. LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux.

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

F. A. BRUNET. HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER. 313 RUE ROYALE.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage. Médaillies de tous dessins en argent et en or.

WM. FRANTZ & CO., JOAILLIERS. 143 RUE CARONDELET.

BUCCURNALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL. DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe. Plus de \$71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

L'ABEILLE - DE LA Nlle-Orléans. CUMBERLAND TELEPHONE 2096-R. RECHERCHEZ LE CONFORT ET LES PLAISIRS Dans les Montagne de la Virginie et sur les Bords de la Mer.

W. A. WILGUS, Hopkinsville, Ky. LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MEUX FREQUENTE. LE BEAU PAYS SAPHIRE. SAPHIRE, CAROLINE DU NORD.